

RCS : VANNES
Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00038
Numéro SIREN : 487 979 817
Nom ou dénomination : A.M HABITAT

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2021 sous le numéro de dépôt 3867



CABINET GOUVERITH

EXPERTISE COMPTABLE

Jérôme GOUVERITH

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

8, Parc d'activités
de Doaren Molac
56610 ARRADON

Tél. : 02 97 01 03 54
Fax : 02 97 01 05 92
cabinet@gouverith.com

SARL AM HABITAT

ZA Lann Vrihan
56450 LE HEZO

RCS VANNES 487 979 817

RAPPORT DE COMMISSARIAT A LA TRANSFORMATION

TRANSFORMATION DE SARL EN SAS



CABINET GOUVERITH

EXPERTISE COMPTABLE

Jérôme GOUVERITH

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

8, Parc d'activités
de Doaren Molac
56 610 ARRADON

Tél. : 02 97 01 03 54
Fax : 02 97 01 05 92
cabinet@gouverith.com

SARL AM HABITAT
ZA Lann Vrihan
56450 LE HEZO

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE**

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 1^{er} juillet 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la Société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Nous avons eu communication des bilans clos au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 établis par l'IGAM.

La société AM HABITAT est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES sous le numéro 487 979 817.

Le capital social est fixé à 65 000 euros divisé en 6 500 parts sociales de 10 euros chacune détenues en totalité par l'associé unique.

La société a clôturé son dernier exercice comptable au 31 décembre 2020.

La société a dégagé un résultat bénéficiaire de 11 904 euros au cours de cet exercice pour un total de produits d'exploitation de 1 079 365 euros.

Le montant des capitaux propres s'élevait à 355 462 euros sur le bilan au 31 décembre 2020 versus 352 626 euros au bilan du 31 décembre 2019.

La trésorerie disponible s'élevait à 320 823 euros au 31 décembre 2020 contre 344 964 euros au 31 décembre 2019.

En fonction de notre revue des comptes annuels et des documents communiqués, nous n'avons pas relevé de fait défavorable sur la situation financière de la société.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous avons eu communication des nouveaux statuts de la future SAS. Nous n'avons pas eu connaissance d'avantages particuliers spécifiques à certaines catégories d'actions.

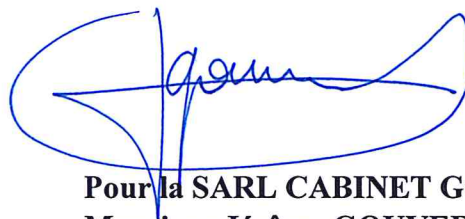
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Les capitaux propres s'élevaient à 355 462 euros au 31 décembre 2020.

Nous n'avons pas eu connaissance de distribution de dividende postérieure.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Vannes, le 26 juillet 2021



Pour la SARL CABINET GOUVERITH
Monsieur Jérôme GOUVERITH
Commissaire aux comptes